

qu'en 858.²⁴ Cette longue vacance, quoique non exceptionnelle sur le siège de Metz,²⁵ mérite d'être expliquée, d'autant plus que cela peut permettre d'éclairer les raisons du choix d'Advence.

Bien qu'Advence ait affirmé à plusieurs reprises par la suite la régularité de son élection, *expetitus a clero et electus a plebe, episcopus canonice consecratus*,²⁶ l'assentiment de Lothaire était sans aucun doute nécessaire à son installation, tandis que Charles le Chauve, qui songeait peut-être déjà à la succession de son cousin resté sans enfant légitime, ne pouvait se désintéresser de l'avenir du siège de Metz. Compte tenu du rôle joué par Metz dans la tradition familiale carolingienne²⁷ et des personnalités de premier plan, gratifiées du pallium, ayant occupé ce siège auparavant,²⁸ il est certain que de multiples pressions ont dû s'exercer sur „le clergé et le peuple“. Charles le Chauve pouvait souhaiter trouver quelqu'un susceptible de poursuivre la politique de son oncle Drogon, telle qu'il la décrit dans une lettre au pape Nicolas en 863/64: „notre très vénérable et très aimé oncle paternel Drogon, qui, quoiqu'il ait vécu dans le royaume de notre frère Lothaire empereur après la mort de notre père et seigneur, et que ce siège lui fut attribué dans son royaume, nous fut cependant très lié par un amour incomparable et une fidélité inébranlable.“²⁹ Nous ne savons pas s'il y

24 Quand a commencé l'affaire du divorce, Advence n'était pas encore évêque: „J'ai eu connaissance des premiers développements de la dite querelle, non par les yeux, mais par les oreilles, par la seule relation de plusieurs personnes, puisqu'alors, je n'étais pas évêque“, *Sola quippe plurimorum relatione de iam dicta querela, quae in primordiis gesta sit, aure non oculo percepi, quia episcopus non eram* (lettre 8, p. 221, 1.4-5); *Gesta episcoporum...*, p. 541.

25 Une première vacance eut lieu entre 766 et 768, et une autre, plus longue, entre 791 et 816; voir L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, T. III, p. 57-58, *Gesta episcoporum*, (note 15) p. 540-541.

26 Ici, lettre 5, p. 216, 1.24.

27 O. G. OEXLE, *Die Karolinger...* (note 23) p. 250-364, et particulièrement p. 345-361.

28 Charles le Chauve, dans une lettre au pape Nicolas Ier (M.G.H., Ep. IV, p. 233), s'exprime ainsi: „siège qui mérita d'être honoré par le siège apostolique, à la demande de notre empereur Charles de divine mémoire, de telle sorte qu'Engilrammus, le prédécesseur de celui-là, devint son archichapelain pendant longtemps et apocrisaire du siège apostolique dans ces régions, et qu'après, à la demande de notre pieux et auguste seigneur et père de sainte mémoire, il fut honoré d'un gardien, en la personne de notre dit oncle paternel le vénérable évêque Drogon et, avec le dit ministre, il avait reçu et de l'empereur et du saint siège, l'usage du pallium“, *sedes eius (...) quae postulatione avi nostri divinae memoriae Caroli imperatoris honorari ab apostolica sede meruit, ut Engilrammus, praedecessor istius, summus capellanus eius et apocrisarius apostolicae sedis in istis regionibus aliquandiu fieret, et postea deprecatione sanctae recordationis pii augusti domini et genitoris nostri excellenti genio a sede apostolica in praefato patruo nostro Drogone venerando episcopo fuerat honorata, et una cum praedicto ministerio et imperatoris et apostolicae sedis etiam usu pallii potiretur*. A cette liste d'évêques de Metz honorés du pallium et donc du titre personnel d'archevêque, il faut ajouter Chrodegang (742-766); OEXLE, *Die Karolinger...*, p. 285-286. Sur les évêques de Metz, de Chrodegang à Advence, on peut se reporter à DUCHESNE, *Fastes épiscopaux op.cil.* (note 25) T. 3, 1915, p. 48, ou encore à, *Gallia Christiana...*, T. XIII, 1785, col. 705-718.

29 *ibidem*, p. 223: *Unde, quoniam venrandus et amantissimus patruus noster Drogo, qui, licet in regno fratris nostri Hlotharii quondam imperatoris post obitum domni et patris nostri deguisset, eo quod sedes in partem regni ipsius devenerat, nobis tamen unice dulcissima dilectione et obnixa fidelitate coniunctissimus fuit...*